ART. 33 N° II-1160

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N º II-1160

présenté par M. Morel-À-L'Huissier, M. Labille, M. Lagarde et M. Zumkeller

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Justice »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.